

24/03/2023

2^{ème} présentation en CDPENAF au titre de l'EPA

Projet photovoltaïque sur la commune de Perpignan

 PHOTOSOL



www.photosol.fr



GALLAC • TARN • 10 MWc

01

Caractéristiques principales du projet

Localisation du projet de Perpignan

- ◆ Surface à l'étude : 13,45 ha
- ◆ Contexte : parcelles appartenant à M. Jean-François Baissas, viticulteur à Estagel (SCEA Cellier de la Dona)
- ◆ Urbanisme : Zone Naturelle (PLU)
- ◆ Raccordement pressentie : Poste-Source du Haut-Vernet à 1,5km
- ◆ Projet déposé : **3 août 2022**



Une pression urbaine croissante

- ◆ Route départementale D900 : 1972
- ◆ Autoroute E15 : 1967/1978

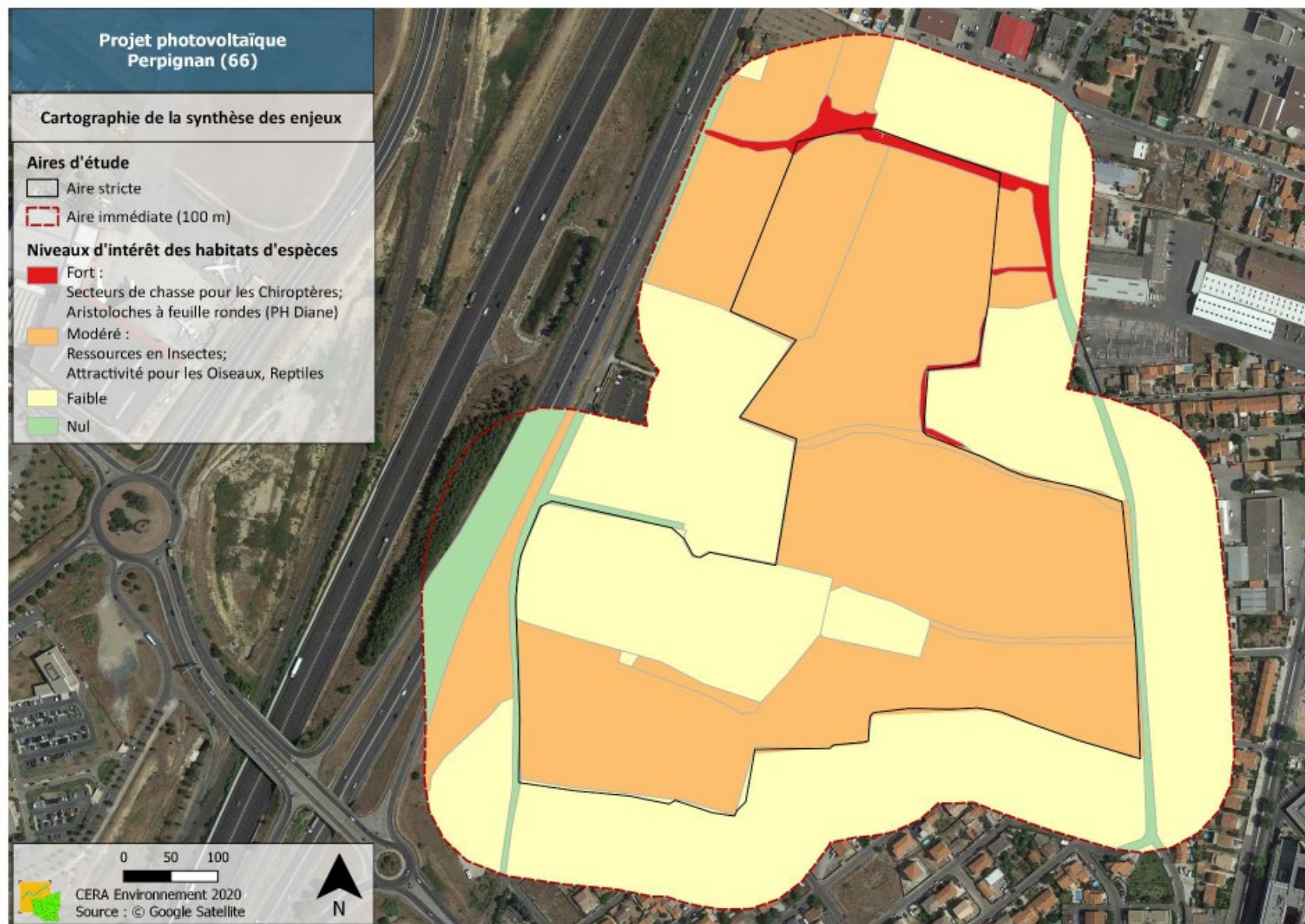


1951



2022

Un contexte environnementalement faible à modérée



Un contexte agricole en déprise

- ◆ Activité agricole des parcelles :
 - ◆ CZ190 : 2,3 ha de vignes à l'abandon plus exploitées depuis 3 ans
 - ◆ CZ108 : 1,3 ha vignes à l'abandon plus exploitées depuis > 5 ans
 - ◆ Autres parcelles (ha): plus exploitées depuis > 15 ans.
- ◆ A l'échelle de la zone impactée en 2019, aucune surface n'a été déclarée à la PAC.
- ◆ Zone non-irriguée

- Les causes de la déprise agricole :
- ◆ Fortes sources d'éclairage urbain (autoroute, stade Brutus, aéroport et hélicoptère) : développement de l'Eudémis de la vigne (Ver de la grappe)
 - ◆ Proximité immédiate d'habitations, de l'hôpital et de la mosquée + pression sociale contre les nuisances liées à l'activité agricole :
 - ◆ Traitements pesticides désormais plus possibles
 - ◆ Autres nuisances liées à l'activité agricole non-acceptées : bruit (engins agricole, animaux) , odeur (engrais), etc.



Proximité d'un lotissement situé au Nord



Dépôt sauvage de déchets au sud du site



Vignes à l'abandon à l'ouest du site



1^{ère} version du plan présentée en 1^{ère} CDPENAF le 15/12/2022

- ◆ Surface clôturée : 10 ha
- ◆ Puissance pressentie : 11 Mwc
- ◆ Production annuelle : 13 GWh
- ◆ Equivalent de la consommation électrique des logements (hors chauffage): 5900 personnes



Avis 1^{ère} CDPENAF

Considérant que le porteur de projet prévoit la mise en place de pâturage extensif pour l'entretien du site mais qu'aucun éleveur n'est encore identifié,

Considérant que d'une part, la situation du site et les caractéristiques techniques des structures photovoltaïques ne sont pas adaptées à l'exploitation par un troupeau ovin, et que d'autre part, ce type d'activité n'est pas considéré comme une activité agricole significative du secteur d'implantation (anciennes zones viticole, enclavement, proximité de la zone urbaine),

Considérant également l'impact paysager important du projet en entrée de ville, dans un secteur déjà très marqué par la présence d'infrastructures routières et ferroviaires,

Nouvelle version du plan du parc photovoltaïque

Notre objectif : développer un projet réaliste et réalisable qui permet de répondre aux enjeux du territoire tout en respectant l'esprit de la nouvelle loi AER promulguée le 10 mars 2023

4 enjeux identifiés :

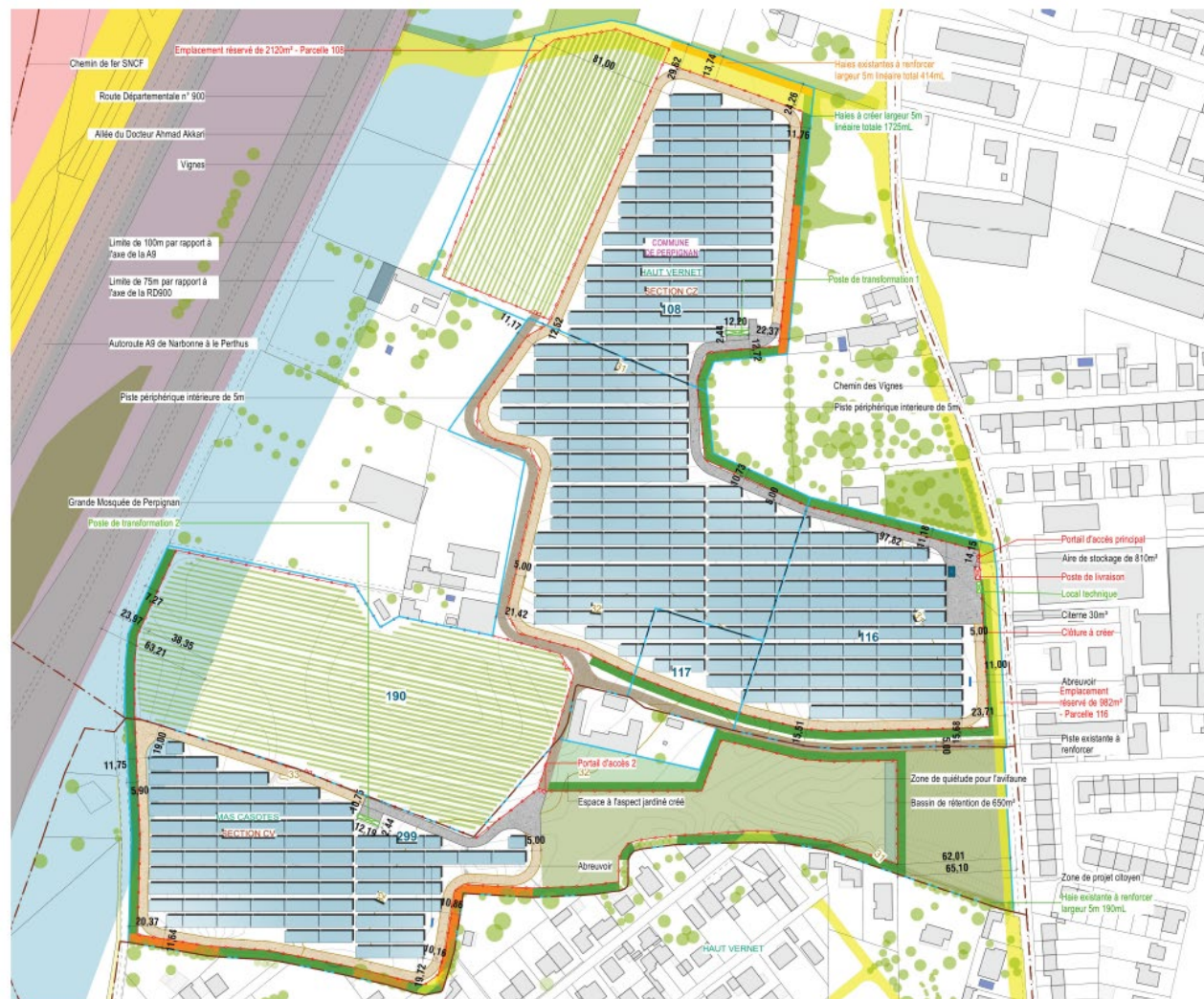
- 1- **enjeu agricole** : permettre le développement futur d'une activité agricole viable et pérenne en milieu urbain
- 2- **enjeu environnemental** : sanctuariser une zone favorable à la biodiversité en milieu urbain
- 3- **enjeu social** : permettre le développement d'un projet social pour les riverains
- 4- **enjeu énergétique** : optimiser la production d'énergie renouvelable

Notre proposition :

- **préserver la totalité des vignes (3,56 ha)** afin d'en permettre l'exploitation ou en cas d'abandon définitif d'implanter un nouveau projet agricole
- **maintenir la comptabilité de notre projet avec une activité agricole** sur les autres parcelles

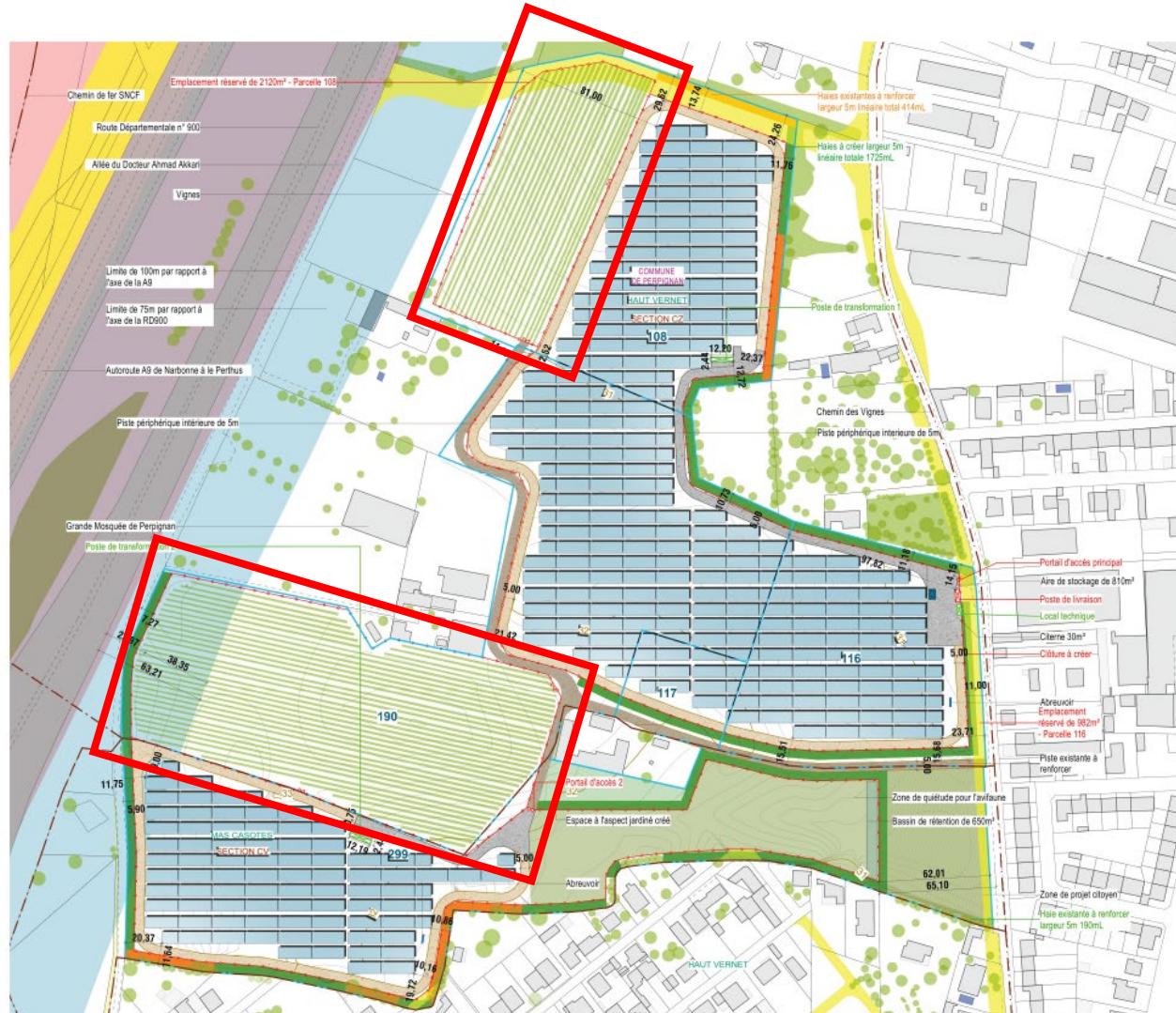
2^{ème} version proposée du plan d'implantation

- ◆ Surface PV clôturée : 8 ha dont env. 1 ha d'évitement
- ◆ Surface agricole clôturée hors PV : 3,56 ha
- ◆ Puissance pressentie : 8,53 MWc
- ◆ Production annuelle : 10 GWh
- ◆ Equivalent de la consommation électrique des logements (hors chauffage): 4450 personnes



Enjeu agricole

Préservation des vignes



Enjeu agricole

Compatibilité avec une activité pastorale

Conception de la centrale photovoltaïque en vue d'un pâturage extensif :

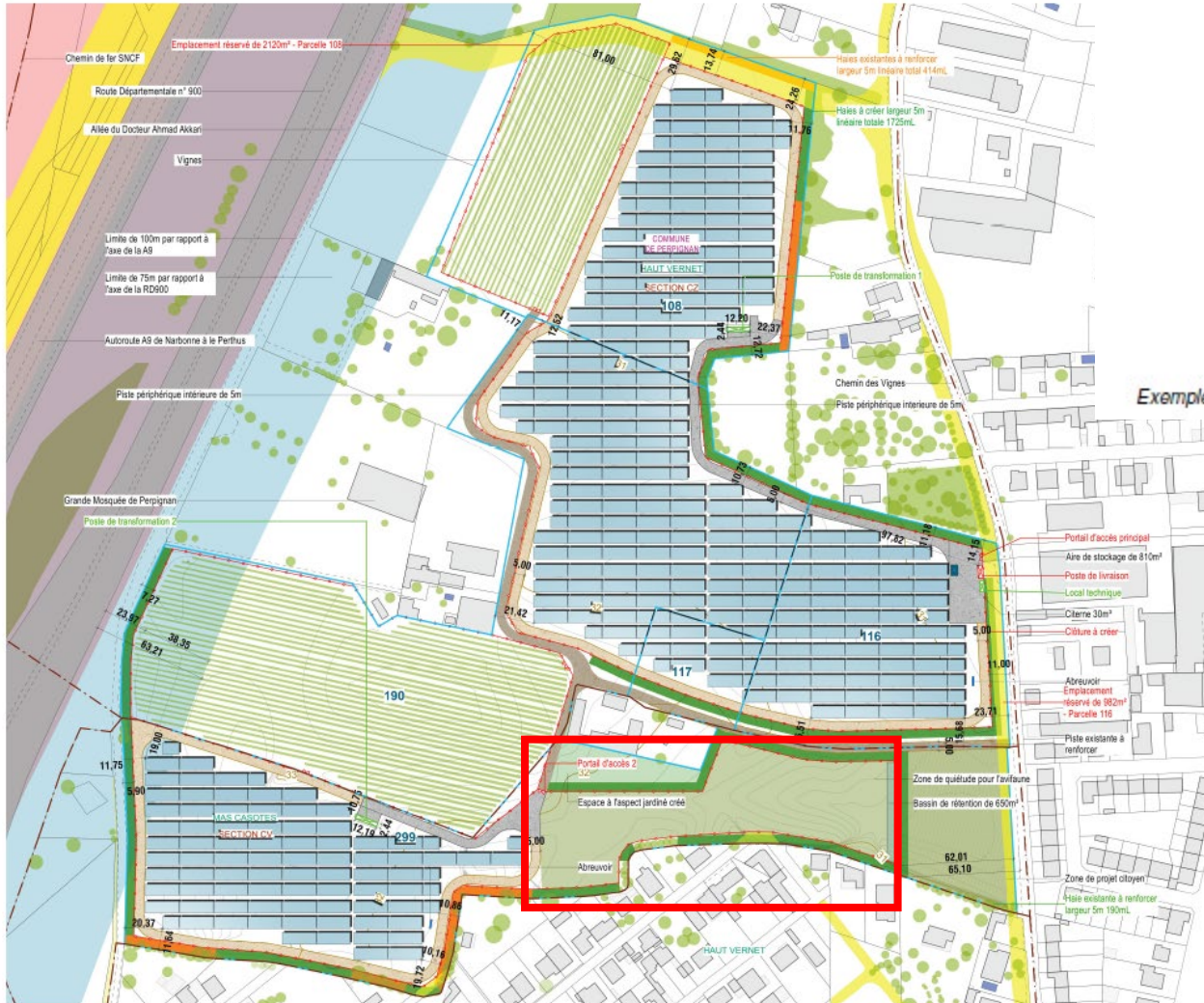
- ◆ Semis d'une prairie adaptée à l'activité pastorale
- ◆ Maximisation de la surface pâturable : système de pieux battus
- ◆ Libre circulation des ovins : point bas des panneaux à 1 m
- ◆ Abreuvement des ovins : branchement à l'eau et abreuvoirs prévus
- ◆ Manipulation des animaux : équipement d'un parc de contention



VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Réversibilité totale et remise en état du site post exploitation

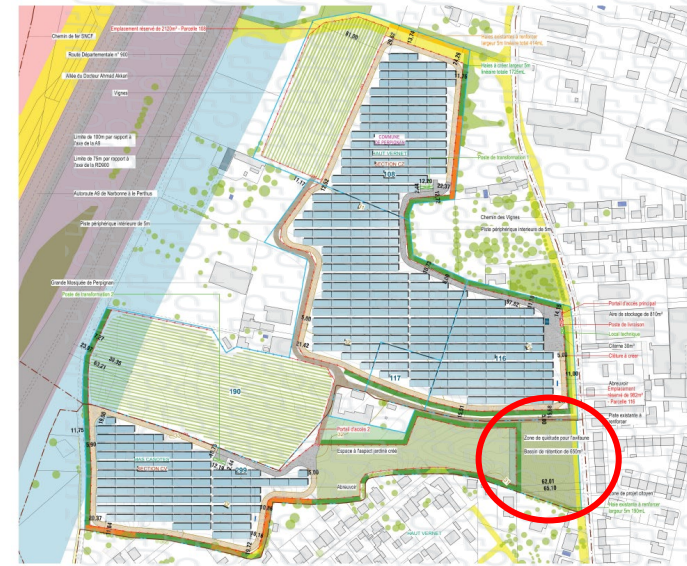
1 ha de prairie méditerranéenne



Exemple d'un "immeuble à reptiles" en pierres sèches, ardoises et tuiles (© D. Guérineau)



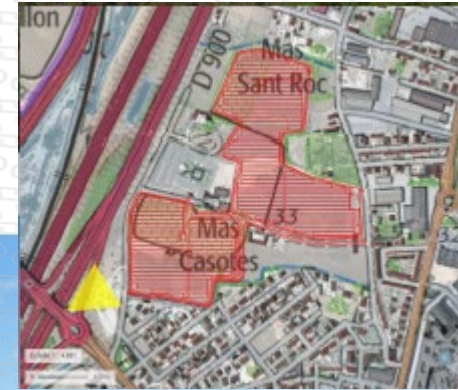
Enjeu social Jardin partagé



PV4 - Point de vue depuis le sud est de la parcelle - avec mesures d'accompagnement



Intégration du projet Présentation de photomontages



PV2 - Point de vue depuis la route nationale n°79 - avec mesures paysagères





GÉTIÈRE • LOIRE-ATLANTIQUE • 3,7

02

Etude agricole territoriale

Le territoire d'étude

- ◆ Territoire d'étude élargi : Perpignan Méditerranée Métropole
 - ◆ Majoritairement occupé par des surfaces pastorales herbacées (prairies et parcours utilisés par l'élevage ovin essentiellement)
 - ◆ Importantes surfaces de vignes.
 - ◆ Des vergers essentiellement situés dans la plaine du Roussillon, au Sud du territoire impacté.

- ◆ AOC/AOP présentes :
 - ◆ 5 AOC Viticoles : Languedoc, Côtes du Roussillon Villages, Côtes du Roussillon, Fitou et Muscat de Rivesaltes
 - ◆ 2 AOP hors viticulture : Abricot Rouge du Roussillon et AOP Bésa du Roussillon.



FIGURE 19 : DÉLIMITATION DES APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉE VITICOLES DU SUD DES PYRÉNÉES ORIENTALES

Source : Syndicat AOC du Languedoc

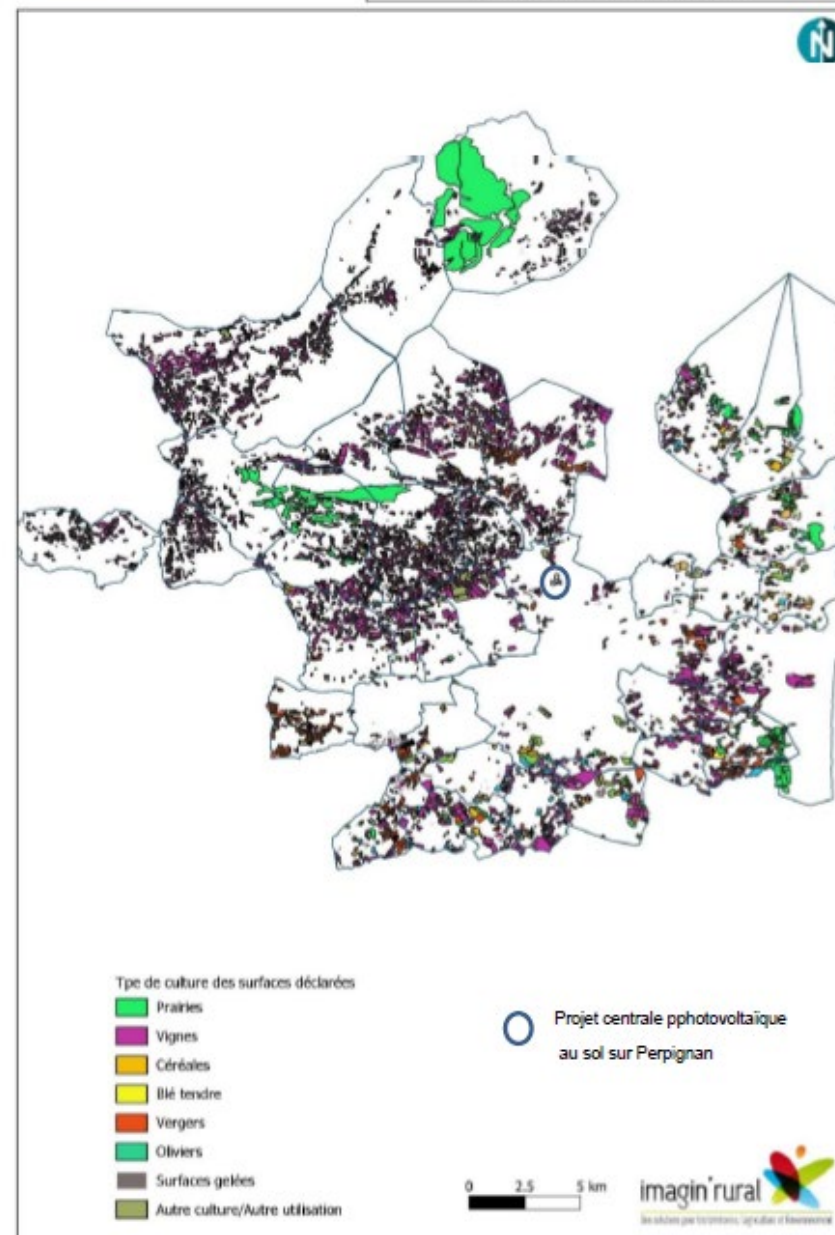
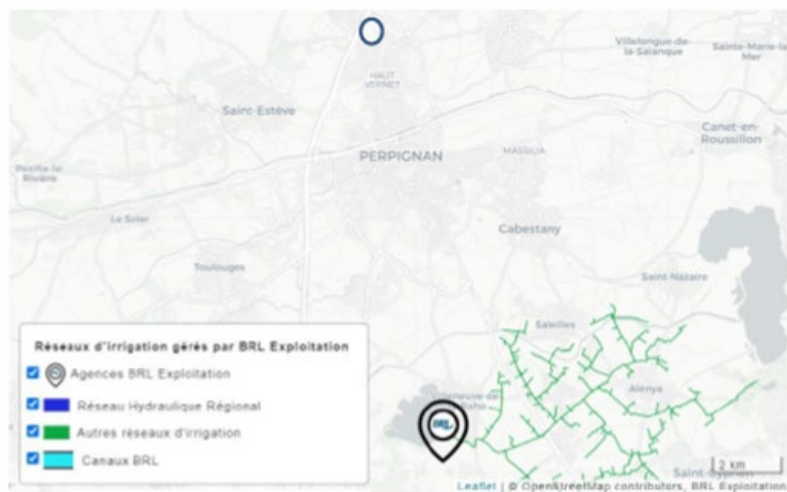


FIGURE 10 : ASSOLEMENTS DÉCLARÉS À LA PAC EN 2019 SUR LE TERRITOIRE DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE (SELON LA DÉCLARATION PAC 2019)

Le territoire d'étude

Un réseau d'irrigation au sud de Perpignan

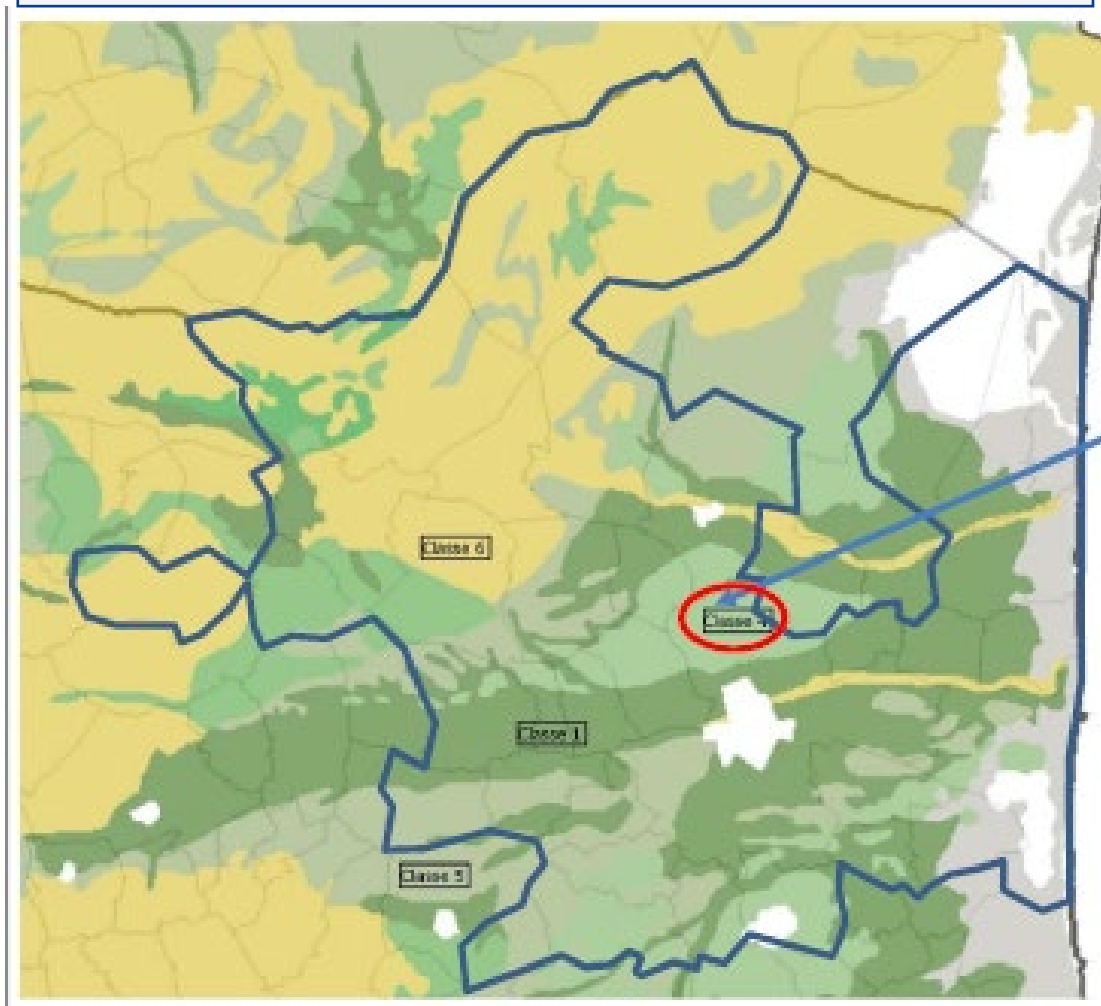
Le réseau d'irrigation BRL quant à lui arrive au Sud du **périmètre d'impact** de Perpignan Métropole Méditerranée.



○ Projet centrale photovoltaïque au sol sur Perpignan

FIGURE 14 : RÉSEAU D'IRRIGATION BRL SUR LA ZONE D'IMPACT

Des terres à faible potentiel de classe 4 d'après le classement de la DRAAF





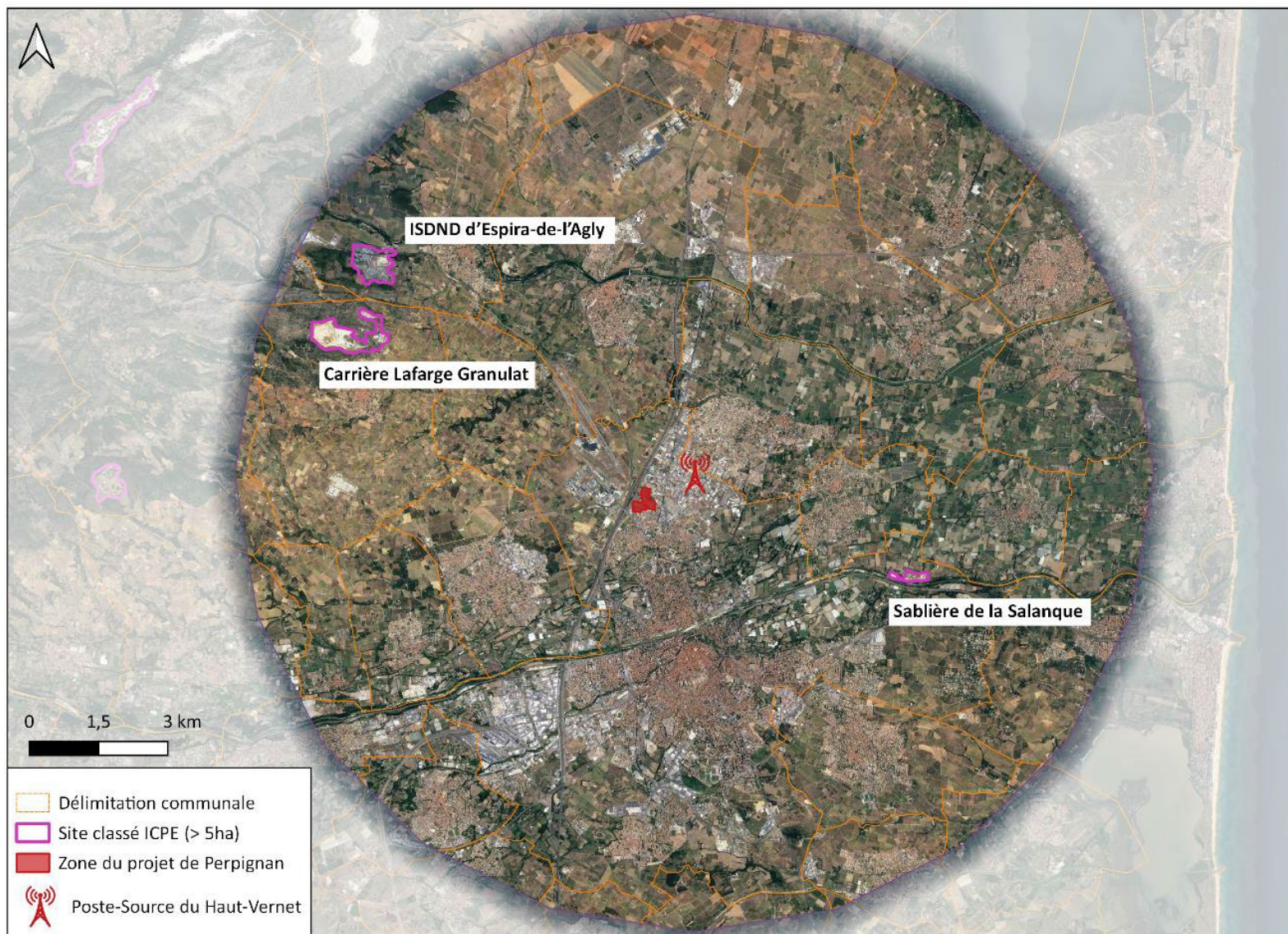
VERNEUIL • NIÈVRE • 43 M.W.C

03

Séquence Eviter/Réduire/Compenser

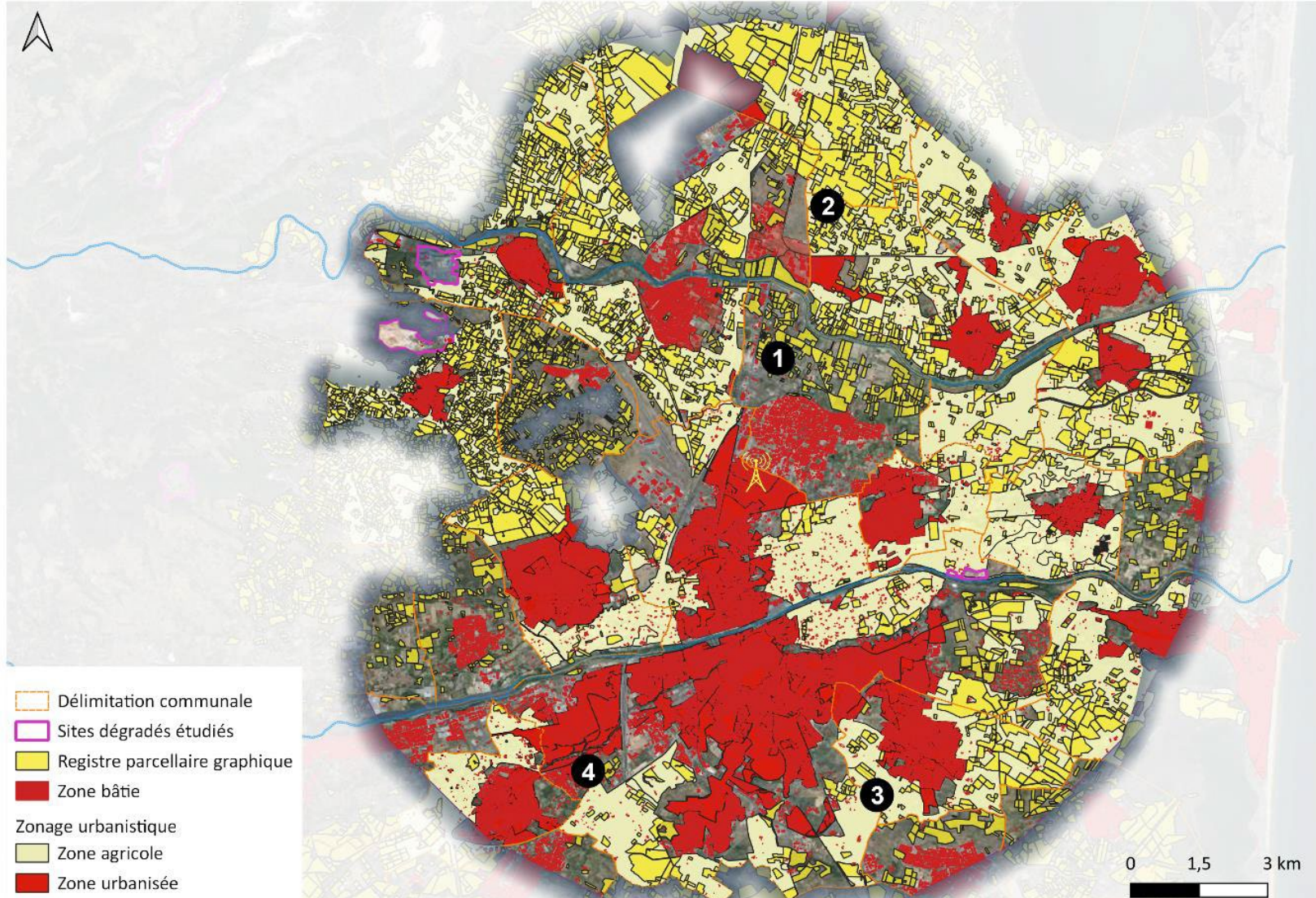
Séquence Eviter

Etude de sites alternatifs



Séquence Eviter

Etude de sites alternatifs



Mesure de compensation agricole

Calcul du montant de compensation :

- ◆ Méthode de calcul de la compensation proposée : **Méthode de la DRAAF Occitanie (2017)** complétée par le cahier de recommandations de la DDTM Pyrénées-Orientales.
- ◆ Charte Chambre d'Agriculture : compensation complémentaire / **prise en compte des friches avec un potentiel agricole en tant que Grandes Cultures** (proposition d'Imagin'Rural)
- ◆ Nouveau calcul du montant : **48 995 €** au lieu de 105735 (- 54%)

Soutien à 4 projets agricoles :

- ◆ **Rénovation du caveau de Rivesaltes** de la cave coopérative Arnaud de Villeneuve
- ◆ Réflexion sur l'ouverture d'une **boutique de produits de terroirs** de la cave coopérative Arnaud de Villeneuve
- ◆ Amélioration de **l'image du caveau** du siège sociale de la cave coopérative Arnaud de Villeneuve
- ◆ Construction d'une **aire collective de lavage et de remplissage** des pulvérisateurs, portée par Perpignan Méditerranée Métropole

Vos interlocuteurs

Cyrille BOUHIER DE L'ECLUSE
Responsable Développement Agricole
Relations Territoires
06 73 72 83 13
cyrille.bouhier@photosol.fr



Abdelaziz LAMHAMDI
Responsable Régional
Développement
06 77 62 28 84
abdelaziz.lamhamdi@photosol.fr



Montant de compensation ajusté

- ◆ Méthode de calcul de la compensation proposée : Méthode de la DRAAF Occitanie (2017) complétée par le cahier de recommandations de la DDTM Pyrénées-Orientales.
- ◆ Charte Chambre d'Agriculture : compensation complémentaire / prise en compte des friches

TABLE 8 : ESTIMATION CHIFFRÉE DES IMPACTS DIRECTS ANNUELS

ETAPE 1 - CALCUL DE L'IMPACT DIRECT ANNUEL	ha sur zone impactée	PB agricole (€/ha)	Impact direct annuel
Viticulture	3.56	5180	18440.8
Grandes cultures	9.89	1610	15922.9
Cultures fruitières et autres cultures permanentes		11250	0
Maraîchage et horticulture		21800	0
Bovin - élevage et viande		1170	0
Prairies		1240	0
Landes estives et parcours		1170	0
TOTAL IMPACT DIRECT ANNUEL = Produit Brut Agricole			34363.7

15 922,9 €

Montant de compensation ajusté

TABLE 9 : ESTIMATION CHIFFRÉE DES IMPACTS INDIRECTS ANNUELS

ETAPE 2 - CALCUL DE L'IMPACT INDIRECT ANNUEL	Impact indirect annuel
PBA * (Valeur Ajoutée des iAA/ Valeur Ajoutée de l'agriculture)	31614.604
TOTAL IMPACT INDIRECT ANNUEL	31614.604

17 307,5

TABLE 10 : ESTIMATION DU POTENTIEL AGRONOMIQUE À RECONSTITUER

ETAPE 4 - POTENTIEL ECONOMIQUE AGRICOLE TERRITORIAL A RECONSTITUER	ha sur zone impactée	Temps de reconstitution de la filière facteur 10	Potentiel éco territorial à reconstituer
Viticulture	3.56	99456	354063.36
Grandes cultures	9.89	30912	305719.68
TOTAL POTENTIEL ECO A RECONSTITUER			659783.04

305 719,68

TABLE 11 : MONTANT TOTAL DES COMPENSATIONS

ETAPE 5 - MONTANTS DES COMPENSATIONS	ha sur zone impactée	Investisst nécessaires à la reconstitution Facteur /6,24	Investisst nécessaires par culture
Viticulture	3.56	15938	56739.28
Grandes cultures	9.89	4954	48995.06
TOTAL MONTANTS DES COMPENSATIONS			105734.34

48 995,06 €

Séquence Compenser

Soutien de 4 projets agricoles

Cave coopérative Arnaud de Villeneuve

220 coopérateurs

Vignoble principalement implanté au Nord de la plaine du Roussillon entre Corbières, Pyrénées et Méditerranée.

Capacité de la cave : 80 -90 000 hectos

Volume vinifié : environ 40 000 hectos du fait des aléas climatiques de plus en plus importants ainsi que de nombreux projets (ZAC, prison, LNGV etc) impactant chaque année des surfaces en vignes.

Trois projets sont en cours au sein de la cave Arnaud de Villeneuve :

- 1 Rénovation du caveau de Rivesaltes avec nouveau concept de dégustation, de sensibilisation, d'interaction...Ce nouveau caveau aura un rayonnement sur l'ensemble de l'aire d'apport de la cave coopérative (coût estimé entre 180 000 € et 250 000 €, planning de réalisation : 2022-2023).
- 2 Réflexion sur un projet de boutique de produits de terroirs (viticoles et non viticoles) au sein de caveau sur le site de Saint-Laurent-de-la-Salenque.
- 3 Amélioration de l'image du caveau situé au siège social de la cave (153 Rte départementale 900) et indirectement celle de la viticulture.

Perpignan Méditerranée Métropole

La Métropole met l'accent également tout particulièrement sur la préservation de biodiversité et la préservation de la qualité de l'eau. L'animatrice de captage prioritaire au sein de le Perpignan Méditerranée Métropole a pu être jointe ; des aides directes aux agriculteurs sont mises en place pour la plantation de haies par exemple mais ces dernières ne sont pas éligibles à des mesures de compensation dites économiques et collective.

4

Par contre un projet **d'Aire collective de lavage et de remplissage** est en réflexion dans le cadre de la préservation de la ressource en eau. Ce projet se localiserait sur une commune autre que Perpignan mais sur le territoire de la Métropole. L'achat de potence et de système d'épuration seraient alors nécessaire.